



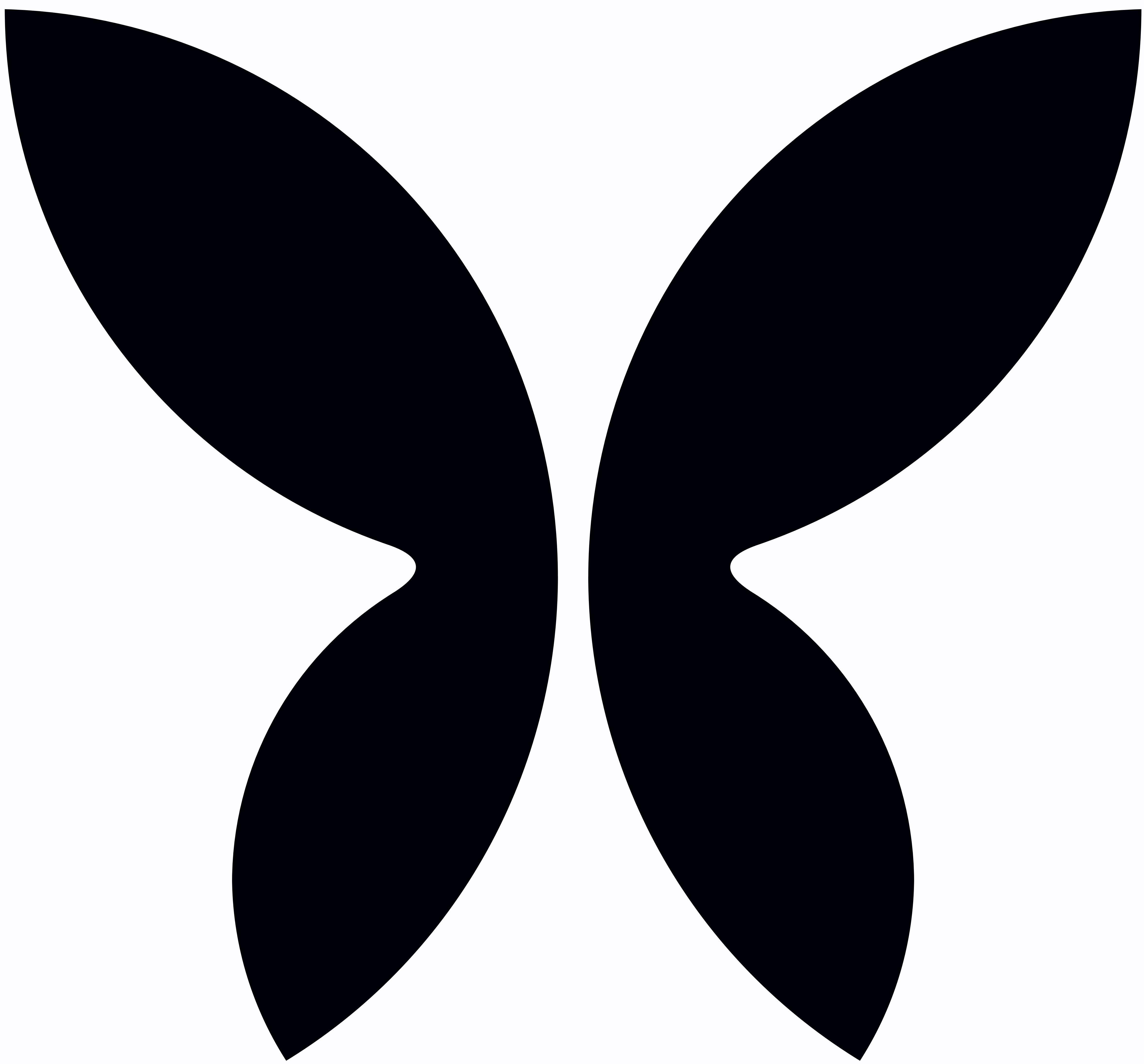
MAISON TRICLUM

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

1

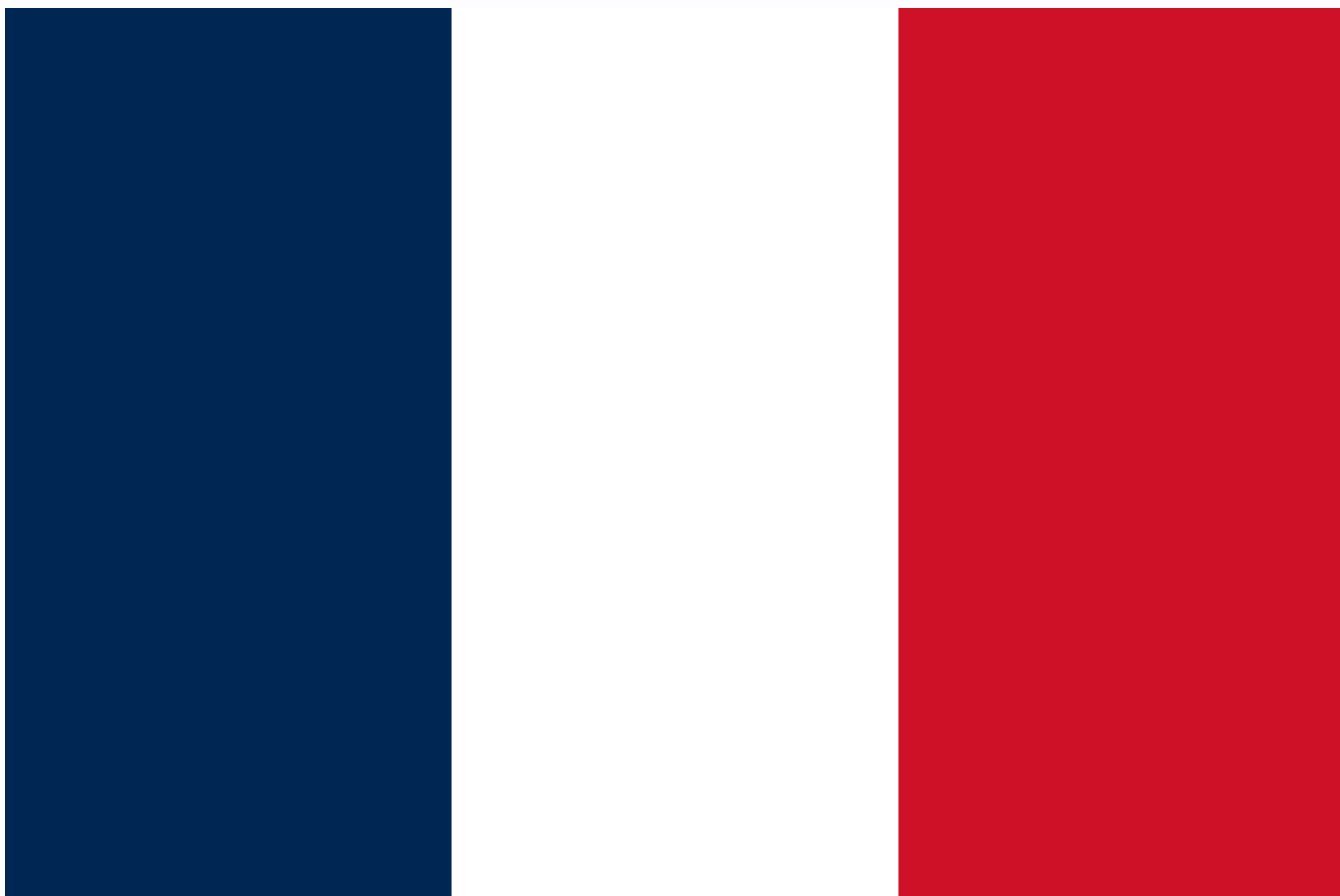
MAISON TRICLUM

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Édition première.



MAISON TRICLUM

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
KRÉHATVM TRICLVM.



MAISON TRICLUM

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
FRANCE.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

DU PLAN GÉNÉRAL.

De la page de présentation.
De l'Édition première.
Du KRÉHATVM TRICLVM.
De la FRANCE.

Du préambule.

- Article 1.** — De l'identification des parties et des termes employés.
- Article 2.** — De l'objet.
- Article 3.** — Du déroulement de la vente.
- Article 4.** — Des prix.
- Article 5.** — Des conditions de paiement.
- Article 6.** — Du droit de rétractation.
- Article 7.** — De l'annulation, du désistement et de la force majeure.
- Article 8.** — Des délais de réclamation.
- Article 9.** — De la responsabilité des informations transmises.
- Article 10.** — Des devoirs, droits et responsabilités de la MAISON TRICLUM.
- Article 11.** — Des droits, devoirs et responsabilités du CLIENT.
- Article 12.** — De l'imprévision et de la renégociation.
- Article 13.** — De l'opposabilité et de l'invariabilité des conditions.
- Article 14.** — De la modification des conditions générales de vente.
- Article 15.** — De l'autonomie des clauses.
- Article 16.** — De la propriété intellectuelle.
- Article 17.** — De la protection des données personnelles.
- Article 18.** — Du droit à l'image.
- Article 19.** — Des modalités de communication.
- Article 20.** — Du régime des frais postaux et d'expédition.
- Article 21.** — De la langue.
- Article 22.** — Des litiges et de la médiation professionnelle.
- Article 23.** — De l'assurance et des limitations de la responsabilité.
- Article 24.** — De l'obligation de moyens.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.



DU PRÉAMBULE.

Veuillez lire attentivement les présentes conditions générales de vente.





triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 1. — De l'identification des parties et des termes employés.

Alinéa 1. — De l'identification du droit français.

Les ventes opérées entre le vendeur et l'acheteur sont soumises aux dispositions du Code civil, du Code de commerce et du Code de la consommation, ainsi qu'aux règlements relatifs à l'hygiène, à la sécurité et à la responsabilité civile professionnelle auxquels le vendeur et l'acheteur peuvent être soumis qui fixent le cadre légal et les règles d'ordre public applicables sur le territoire de la République française.

Dénommés dans tout le présent document « droit français ».

Alinéa 2. — De l'identification des C.G.V.

Les ventes opérées entre le vendeur et l'acheteur sont soumises aux conditions générales de vente du vendeur qui fixent le cadre juridique étendu pour les situations dont la résolution n'est pas prévue par le droit français et pouvant être déterminée par le vendeur.

Dénommées dans tout le présent document « C.G.V. ».

Alinéa 3. — De l'identification du Vadémécum.

Les ventes opérées entre le vendeur et l'acheteur sont soumises au Vadémécum du vendeur qui fixe les modalités et les règles s'appliquant autour et lors du déroulement d'une vente.

Dénommé dans tout le présent document « Vadémécum ».

Alinéa 4. — De l'identification du vendeur.

Les présentes C.G.V. s'appliquent à l'ensemble des ventes réalisées par le vendeur, identifié comme :

MAISON TRICLUM, fondée le seize janvier deux-mille-vingt-cinq (16/01/2025),
Société par Actions Simplifiée au capital social de 100,00 € ;

dont le siège social est situé au 11 TER VILLAGE DE LA JAMÉTRIE, 44360 Vigneux-de-Bretagne, en
République française ;

immatriculée le premier février deux-mille-vingt-six (01/02/2026) au Registre du Commerce et
des Sociétés de Nantes sous le numéro 100 477 710,
identifiée sous le numéro SIRET 100 470 710 00014,
non assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée, car en franchise en base de TVA, ainsi,
conformément aux dispositions de l'article 293 B du Code Général des Impôts, la taxe sur la
valeur ajoutée n'est pas applicable ;



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

dont le numéro de téléphone est +33 (0)6 98 67 56 22 ;

dont l'adresse électronique est contact@triclum.com

et dont le site internet est triclum.com.

Dénommé dans tout le présent document « MAISON TRICLUM ».

Alinéa 5. — De l'identification de l'acheteur.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des ventes commandées par l'acheteur, identifié comme :

l'ensemble des signataires du Devis autres que la MAISON TRICLUM.

Dénommé dans tout le présent document « CLIENT ».

Alinéa 6. — De l'identification du Devis de Proposition.

On désigne par « Devis de Proposition » un devis valide émis par la MAISON TRICLUM durant la phase préliminaire de négociation, constituant une base de discussion.
Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et le CLIENT ne sont pas soumises au Devis de Proposition qui, susceptible de modifications et d'ajustements au gré des échanges, ne fixe aucune modalité contractuelle sur la vente.

Dénommé dans tout le présent document « D.P. ».

Alinéa 7. — De l'identification du Devis Engageant.

On désigne par « Devis Engageant » un D.P. approuvé par tous les signataires désignés du fait de leur signature dont l'apposition confère au document une valeur contractuelle ferme et opposable pour l'exécution et la facturation de la vente.
Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et le CLIENT sont soumises au Devis Engageant qui fixe de manière exhaustive le contenu de la vente et les conditions tarifaires.

Dénommé dans tout le présent document « D.E. ».

Alinéa 8. — De l'identification d'un Bien.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT peuvent concerner la livraison d'un bien, laquelle consiste en l'exécution du transfert de propriété d'une chose matérielle fongible ou non de la MAISON TRICLUM à l'acheteur.
Tout Bien livré possède une désignation propre dans le D.E., laquelle doit renvoyer exactement à un article du Vadémécum. Le Bien livré doit être fidèle à la description référencée dans le Vadémécum.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Dénommé dans tout le présent document « Bien ».

Alinéa 9. — De l'identification d'un Service.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT peuvent concerner l'exécution d'un service, lequel consiste en la fourniture d'une prestation immatérielle et d'un travail spécifique réalisé par la MAISON TRICLUM au bénéfice du CLIENT. Ce Service constitue une obligation de faire, limitée à la durée de son exécution.

Tout Service livré possède une désignation propre dans le D.E., laquelle doit renvoyer exactement à un article du Vadémécum. Le Service livré doit être fidèle à la description référencée dans le Vadémécum.

Dénommé dans tout le présent document « Service ».

Alinéa 10. — De l'identification du Service CLIENT.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT sont assorties d'un accès à une instance interne chargée du traitement des demandes et du suivi de la relation commerciale, joignable selon les modalités de communication de la MAISON TRICLUM.

Dénommée dans tout le présent document « Service CLIENT ».



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 2. — De l'objet.

Le présent document a pour vocation de définir des modalités contractuelles applicables à toute vente opérée entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT. En précisant les droits et obligations respectives des parties, ces conditions générales visent à assurer une transparence totale et à prévenir tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des livraisons de Biens et Services fournies.

Les présentes C.G.V. s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des livraisons de Biens et Services proposés par la MAISON TRICLUM, nonobstant toute clause contraire pouvant figurer sur les documents du CLIENT. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et irrévocable du CLIENT aux présentes dispositions, lesquelles prévalent sur tout autre document, sauf dérogation expresse, écrite et préalable convenue entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 3. — Du déroulement de la vente.

Alinéa 1. — De la phase préliminaire de négociation.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT sont précédées par une phase d'échanges visant à définir les besoins du CLIENT. Durant cette période de négociations, la MAISON TRICLUM émet autant de D.P. que nécessaire à titre purement informatif et gratuit. Ces D.P. non signés ainsi que toute correspondance, ne créent aucune obligation et ne peuvent affecter les engagements contractuels ultérieurs.

Alinéa 2. — De la validité de l'offre.

L'offre d'un D.P. est valable pendant une durée de vingt-et-un jours (21 j) calendaires à compter du jour de son émission à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes et cinquante-neuf secondes (23:59:59). Passé ce délai, tout D.P. n'ayant pas fait l'objet d'une signature valide est caduc ; il ne peut plus constituer un D.E.

Alinéa 3. — De l'acceptation du CLIENT.

L'acceptation du D.P. par le CLIENT s'effectue par l'apposition de sa signature manuscrite et la mention « Bon pour accord. » sur une version papier du D.P.

Le D.P. signé par le CLIENT doit être retourné à la MAISON TRICLUM sous forme informatique par l'envoi d'un scan par courriel ou sous forme physique par voie postale.

En transmettant le D.P. signé, le CLIENT atteste sur l'honneur avoir procédé à une signature manuscrite sur support papier ; tout manquement à ce formalisme n'affecte en rien la validité de l'engagement du CLIENT ni le caractère définitif de la vente.

Alinéa 4. — De l'acceptation de la MAISON TRICLUM, la constitution du D.E.

La vente est définitivement formée lorsque la MAISON TRICLUM appose sa signature manuscrite et la mention « Bon pour accord. » sur une version imprimée du D.P. signé par le CLIENT (s'il a été reçu sous forme de scan envoyé par courriel) ou sur le D.P. signé par le CLIENT (s'il a été reçu sous forme physique envoyée par voie postale), transformant ce D.P. en D.E.

La MAISON TRICLUM dispose alors d'un délai de quarante-huit heures (48:00:00) pour notifier au CLIENT la validation finale de la vente.

Une vente opérée entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT débute alors, selon les délais et le calendrier qui lui sont propres.

Alinéa 5. — De l'exclusivité du cadre contractuel.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT sont exclusivement régies par le D.E., le



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Vademecum, les C.G.V. et le droit français.

Alinéa 6. — Du terme de la vente.

Une vente opérée par la MAISON TRICLUM et son CLIENT prend fin conformément aux délais et au calendrier définis par l'ensemble des documents contractuels.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 4. — Des prix.

Alinéa 1. — De l'unité monétaire.

Les tarifs des Biens et Services proposés à la vente par la MAISON TRICLUM sont exprimés en Euros (EUR. — €).

Alinéa 2. — De la franchise base T.V.A.

Conformément aux dispositions de l'article 293 B du code général des impôts, la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas applicable.

Alinéa 3. — Des frais annexes.

Sauf mention expresse figurant dans le D.E., les prix indiqués s'entendent nets de frais accessoires et de l'éco-contribution lesquels demeurent à la charge exclusive du CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 5. — Des conditions de paiement.

Alinéa 1. — Des moyens de paiement acceptés.

Les modes de règlement proposés par la MAISON TRICLUM sont les espèces et le virement bancaire sur le compte de la MAISON TRICLUM. Le mode de règlement retenu est celui convenu sur le D.E. ; le CLIENT doit s'acquitter de sa facture par ce moyen-là.

Alinéa 2. — De l'acompte.

Toute validation d'un D.E. donne lieu à l'émission d'une facture d'acompte équivalente à trente pour cent (30,00 %) du montant total de la vente qui devra être encaissée par le MAISON TRICLUM sept jours (7 j) après la notification de constitution du D.E. pour assurer l'exécution de la livraison de Biens ou du Service.

Le défaut de paiement de l'acompte ne suspend pas la validité des engagements contractuels du CLIENT.

La facture d'acompte est soumise aux mêmes conditions qu'une facture ordinaire.

Alinéa 3. — Du solde.

Le montant versé au titre de l'acompte sera déduit de la facture globale qui devra être encaissée par le MAISON TRICLUM au plus tard sept jours (7 j) après l'envoi de la facture globale qui interviendra ultérieurement à l'exécution de la livraison de Biens ou du Service.

Alinéa 4. — De l'absence d'escompte.

Aucun escompte ne sera consenti par la MAISON TRICLUM en cas de paiement anticipé ou effectué avant la date d'exigibilité prévue par le D.E.

Alinéa 5. — Des moyens de paiement des indemnités d'annulation et des remboursements.

Annotation 1. — Des flux financiers du CLIENT vers la MAISON TRICLUM.

Le mode de règlement des indemnités d'annulation dues par le CLIENT à la MAISON TRICLUM est le virement bancaire sur le compte de la MAISON TRICLUM.

Le CLIENT est tenu de s'acquitter de cette somme dans un délai de quatorze jours (14 j) calendaires à compter du jour de notification de l'annulation à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes et cinquante-neuf secondes (23:59:59), sous réserve de la disponibilité des moyens techniques.

Annotation 2. — Des flux financiers de la MAISON TRICLUM vers le CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Le mode de règlement retenu pour les remboursements de l'intégralité des sommes déjà perçues par la MAISON TRICLUM au CLIENT est le virement bancaire sur le compte du CLIENT.

Les indemnités d'annulation dues par la MAISON TRICLUM au CLIENT sont émises sous forme de crédit d'achat (au titre du système de fidélité interne). Toutefois, si le CLIENT souhaite obtenir un règlement monétaire, il doit en formuler la demande expresse par écrit. Le cas échéant, le mode de règlement des indemnités d'annulation dues par la MAISON TRICLUM au CLIENT est le virement bancaire sur le compte du CLIENT.

La MAISON TRICLUM est tenu de s'acquitter de cette somme dans un délai de quatorze jours (14 j) calendaires à compter du jour de notification de l'annulation à vingt-trois heures cinquante-neuf minutes et cinquante-neuf secondes (23:59:59), sous réserve de la disponibilité des moyens techniques.

Alinéa 6. — Des retards de paiement de la part de CLIENTS particuliers.

Tout défaut de paiement, total ou partiel, à l'échéance convenue entraîne de plein droit l'application de pénalités de retard après mise en demeure préalable restée infructueuse. Ces pénalités sont calculées sur la base d'une (1) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqué au montant toutes taxes comprises de la facture globale, sans préjudice de la suspension immédiate des prestations en cours.

Alinéa 7. — Des retards de paiement de la part de CLIENTS professionnels.

Conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne, dès le jour suivant la date d'échéance, l'exigibilité de plein droit : de pénalités calculées au taux REFI de la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points de pourcentage ; d'une indemnité forfaitaire de quarante euros (40,00 €) pour frais de recouvrement et d'une indemnisation complémentaire pouvant être réclamée, sur justificatifs, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant forfaitaire.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 6. — Du droit de rétractation.

Alinéa 1. — De l'exclusion du droit de rétractation pour les Services.

Conformément à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, de par leur nature et la mobilisation de moyens à une date ou période déterminée, les Services de la MAISON TRICLUM ne font pas l'objet du droit de rétractation légal de quatorze jours (14 j).

Alinéa 2. — Du possible exercice du droit de rétractation pour les Biens.

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, les livraisons de Biens de la MAISON TRICLUM font l'objet du droit de rétractation légal de quatorze jours (14 j) que le CLIENT peut exercer à compter de la réception du Bien. Passé ce délai, toute demande est irrecevable et la vente est considérée comme ferme et définitive.

Alinéa 3. — Des modalités de notification.

Pour exercer son droit de rétractation, le CLIENT doit notifier sa décision de rétractation à la MAISON TRICLUM avant l'expiration du délai de quatorze jours (14 j), par voie numérique ou par voie postale.

Par voie numérique.

En remplissant le formulaire de rétractation (format « .pdf ») disponible sur demande auprès de la MAISON TRICLUM, à retourner dûment complété par courriel auprès du Service CLIENT.

Par voie postale.

En imprimant le formulaire de rétractation disponible au format « .pdf » sur demande auprès de la MAISON TRICLUM, à retourner dûment complété par courrier écrit auprès du Service CLIENT.

Alinéa 4. — De l'intégrité et des restrictions.

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les Biens descellés ou ouverts et les Biens personnalisés.

Les Biens descellés ou ouverts.

Conformément à l'article L.221-28 5° du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour les Biens descellés ou dont le conditionnement d'origine a été altéré par le CLIENT après livraison ; ces mesures garantissent les impératifs d'hygiène, de protection de la santé et l'intégrité absolue des créations de la MAISON TRICLUM, interdisant toute réintégration dans le circuit de vente de produits ouverts, la MAISON TRICLUM s'engageant à fournir des Biens d'une qualité irréprochable.

Les Biens personnalisés.

Conformément à l'article L.221-28 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation est exclu pour les Biens confectionnés selon les spécifications du CLIENT ou nettement personnalisés.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Ces commandes, uniques et réalisées exclusivement pour le CLIENT, sont fermes, définitives et ne donnent lieu à aucune reprise ou échange.

Alinéa 5. — Des conséquences de la rétractation.

Sous réserve d'avoir réceptionné le Bien retourné dans un état correspondant aux critères de renvoi, la MAISON TRICLUM procédera au remboursement des sommes versées.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 7. — De l'annulation, du désistement et de la force majeure.

Alinéa 1. — De l'annulation par le CLIENT.

Toute annulation de l'exécution d'un D.E. du fait du CLIENT donne lieu au versement immédiat d'une indemnité forfaitaire au profit de la MAISON TRICLUM. Le montant de cette indemnité est déterminé selon le barème suivant, fondé sur la proximité de la date d'exécution du D.E.

Plus de trente jours (30 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à trente pour cent (30,00 %) du montant total de la vente. L'acompte déjà versé est intégralement conservé par la MAISON TRICLUM.

Entre trente jours (30 j) et sept jours (7 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à soixante-cinq pour cent (60,00 %) du montant total de la vente. L'acompte déjà versé est intégralement conservé par la MAISON TRICLUM et un complément sera facturé pour atteindre le seuil précité.

Moins de sept jours (7 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à quatre-vingt-dix pour cent (90,00 %) du montant total de la vente. L'acompte déjà versé est intégralement conservé par la MAISON TRICLUM et un complément sera facturé pour atteindre le seuil précité.

Sont assimilés à une annulation de fait : l'interruption de l'exécution de la vente en cours d'exécution par le CLIENT ; l'absence de ce dernier sur le lieu de rendez-vous ou tout refus d'accès empêchant la MAISON TRICLUM d'exécuter le D.E.

Les indemnités d'annulation au profit de la MAISON TRICLUM seront ajustées conformément aux options de « Désistement » souscrites le cas échéant (voir : Vadémécum).

Alinéa 2. — De l'annulation par la MAISON TRICLUM.

Toute annulation de l'exécution d'un D.E. du fait de la MAISON TRICLUM donne lieu au remboursement de l'intégralité des sommes déjà perçues et au versement immédiat d'une indemnité forfaitaire au profit du CLIENT. Le montant de cette indemnité est déterminé selon le barème suivant, fondé sur la proximité de la date d'exécution du D.E.

Plus de trente jours (30 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à zéro pour cent (0,00 %) du montant total de la vente.

Entre trente jours (30 j) et sept jours (7 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à trente pour cent (30,00 %) du montant total de la vente.

Moins de sept jours (7 j) calendaires avant l'échéance : l'indemnité d'annulation est fixée à soixante pour cent (60,00 %) du montant total de la vente.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

En cas d'annulation pour force majeure, la MAISON TRICLUM est libérée de toute indemnité forfaitaire. Elle procède à la restitution des sommes perçues, déduction faite des frais d'ores et déjà engagés et non récupérables sur justificatifs.

La MAISON TRICLUM doit, sans obligation de résultat, tenter de proposer une solution de remplacement à l'exécution du D.E. dont elle devait assurer la vente afférente.

Alinéa 3. — De l'exécution et des incidents.

Si la MAISON TRICLUM se trouve dans l'impossibilité de parvenir totalement à l'exécution du D.E. après son commencement, les parties privilégieront une résolution à l'amiable sans que la MAISON TRICLUM ne soit tenu à un remboursement systématique.

Aucune amende, pénalité ou obligation de remplacement n'est applicable à la MAISON TRICLUM au-delà des indemnités prévues à l'(Alinéa 2.).

Alinéa 4. — De la force majeure.

Conformément à l'article 1218 du Code civil, les obligations sont suspendues en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur. La partie invoquant la force majeure doit en fournir la preuve sous sept jours (7 j).

La MAISON TRICLUM et le CLIENT peuvent également convenir, d'un commun accord, d'une suspension amiable de leurs obligations respectives.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 8. — Des délais de réclamation.

Toute non-conformité dans l'exécution du D.E. doit être signalée par le CLIENT immédiatement à la MAISON TRICLUM.

À défaut de signalement immédiat, une confirmation écrite doit être adressée à la MAISON TRICLUM dans un délai maximal de sept jours (7 j) suivant la fin de l'exécution du D.E.

Passé ce délai, et en l'absence de réclamation, la prestation est réputée acceptée et satisfaisante, sans réserve aucune de la part du CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 9. — De la responsabilité des informations transmises.

Toute erreur dans les informations transmises par le CLIENT engage sa responsabilité exclusive.

Toute conséquence financière ou tout surcoût opérationnel découlant de ces erreurs sera supporté intégralement et exclusivement par le CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 10. — Des devoirs, droits et responsabilités de la MAISON TRICLUM.

Alinéa 1. — Des devoirs de la MAISON TRICLUM.

Lors de ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT, la MAISON TRICLUM doit se soustraire à des devoirs, à savoir :

- ➡ le devoir de mettre en œuvre tous les moyens d'exécuter la prestation conformément aux spécifications techniques et financières du D.E. ;
- ➡ le devoir de mettre en œuvre tous les moyens et diligences raisonnables pour exécuter la vente dans les délais ;
- ➡ le devoir de respecter la conformité stricte au droit français, aux règles d'hygiène, de sécurité et aux C.G.V. ;
- ➡ le devoir de garantir la confidentialité des informations et données transmises par le CLIENT
- ➡ et le devoir de maintenir sa responsabilité civile professionnelle, y compris lors de l'usage de sous-traitants.

Alinéa 2. — Des droits de la MAISON TRICLUM.

Lors de ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT, la MAISON TRICLUM peut faire valoir des droits, à savoir :

- ➡ le droit de percevoir le prix total convenu pour l'exécution du D.E. selon les échéances fixées ;
- ➡ le droit de vérifier l'identité du CLIENT et de prendre toute mesure de contrôle jugée nécessaire ;
- ➡ le droit de vérifier la qualité et la légitimité du porteur du D.E. lors de sa présentation ;
- ➡ le droit de mobiliser des prestataires tiers dont elle conserve la discrétion et la gestion ;
- ➡ le droit d'exiger une collaboration active et la fourniture de toute information exacte et nécessaire par le CLIENT ;
- ➡ le droit de suspendre ou d'interrompre l'exécution en cas de risque ;
- ➡ le droit de suspendre l'exécution du D.E. en cas de manquement caractérisé du

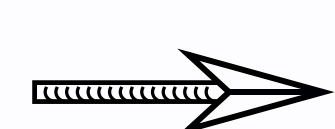


triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

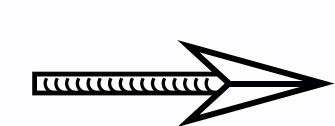
CLIENT à l'une de ses obligations



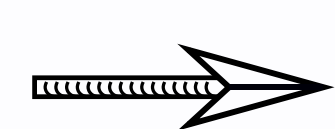
et le droit de ne pas se prévaloir d'une clause à un moment donné sans que cela ne vaille renonciation pour l'avenir.

Alinéa 3. — De la responsabilité de la MAISON TRICLUM.

La MAISON TRICLUM est l'unique responsable de l'exécution du D.E. vis-à-vis du CLIENT, à savoir :



le devoir de limiter strictement sa responsabilité au montant hors taxes de la prestation payée par le CLIENT



et le devoir de la MAISON TRICLUM d'être tenue, par principe, à une obligation de moyens dans l'exécution de ses prestations.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 11. — Des droits, devoirs et responsabilités du CLIENT.

Alinéa 1. — Des droits du CLIENT.

Lors de ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT, le CLIENT peut faire valoir des droits, à savoir :

- ➡ le droit d'exiger l'exécution de la livraison de Bien ou du Service telle que définie par le D.E. ;
- ➡ le droit d'obtenir la garantie de confidentialité et l'exercice de ses droits d'accès, de rectification et d'opposition (RGPD) ;
- ➡ le droit de suspendre la rémunération en cas de défaut d'exécution caractérisé et prouvé de la MAISON TRICLUM
- ➡ et le droit de ne pas se prévaloir d'une clause à un moment donné sans que cela ne vaille renonciation pour l'avenir.

Alinéa 2. — Des devoirs du CLIENT.

Lors de ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT, le CLIENT doit se soustraire à des devoirs, à savoir :

- ➡ le devoir d'acquitter intégralement la rémunération de la prestation dans les délais impartis ;
- ➡ le devoir de fournir des informations exactes ;
- ➡ le devoir de signaler immédiatement toute erreur sur le D.E. ;
- ➡ le devoir de permettre l'exécution de la prestation en garantissant l'accès aux lieux et aux moyens techniques ;
- ➡ le devoir de garantir la sécurité des lieux d'intervention et la conformité de l'environnement de travail pour les intervenants ;
- ➡ le devoir d'assumer la responsabilité du matériel mis à disposition et la surveillance exclusive de ses propres biens personnels ;
- ➡ le devoir de maintenir un comportement respectueux et de respecter les règles de tenue, sous peine d'interruption du contrat ;
- ➡ le devoir d'assumer la pleine responsabilité de la garde des Biens ainsi que les risques de perte, de vol ou de détérioration dès leur livraison ou leur mise à disposition, nonobstant la clause de réserve de propriété de la MAISON TRICLUM ;



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

-
-
- ➡ le devoir de respecter les droits de la MAISON TRICLUM sur ses concepts, menus, créations et documents remis
 - ➡ et le devoir de respecter la confidentialité absolue concernant les tarifs et les méthodes de travail de la MAISON TRICLUM.

Alinéa 3. — De la qualité de consommateur final.

Le CLIENT est tenu de respecter sa qualité de destinataire final de la vente, à savoir :

- ➡ le devoir d'affirmer agir en tant que consommateur final (personne physique ou morale) ;
- ➡ le devoir de s'engager à ne pas revendre, directement ou indirectement, les produits ou services issus de la vente
- ➡ et le devoir d'exclure tout intermédiaire ou revendeur agissant pour le compte de tiers sans accord écrit.

Alinéa 4. — De la responsabilité du CLIENT.

Le CLIENT est l'unique responsable de l'exécution de ses obligations vis-à-vis de la MAISON TRICLUM, à savoir :

- ➡ le devoir d'assumer la responsabilité engageant solidairement les donneurs d'ordre, les payeurs et les bénéficiaires finaux ;
- ➡ le devoir de prendre en charge les dégâts causés au personnel ou au matériel de la MAISON TRICLUM par son fait ou celui de ses tiers
- ➡ et le devoir d'assumer la responsabilité des conséquences liées à la fourniture d'informations erronées ou incomplètes.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 12. — De l'imprévision et de la renégociation.

Alinéa 1. — Du principe de renégociation.

Conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, si un changement de circonstances imprévisibles survient après la constitution du D.E. sans que les conséquences n'en aient été acceptées par une partie, celle-ci peut demander une renégociation du prix ou du contenu de la vente.

Alinéa 2. — De l'application à la MAISON TRICLUM.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT sont soumises à la faculté de renégociation de plein droit au bénéfice de la MAISON TRICLUM.

Toute demande de renégociation émise par la MAISON TRICLUM est recevable, dès lors qu'un déséquilibre économique majeur affecte ses coûts de revient ou sa capacité d'exécution.

Alinéa 3. — De l'application au CLIENT.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT ne sont pas soumises à la faculté de renégociation au bénéfice du CLIENT, sauf accord écrit et préalable de la MAISON TRICLUM.

Toute demande de renégociation émise par le CLIENT ne peut pas être réputée recevable, à défaut d'une telle acceptation.

Alinéa 4. — De la suspension de l'exécution.

La demande de renégociation, dès lors qu'elle est déclarée recevable, suspend de plein droit les obligations d'exécution et de livraison relatives au D.E. jusqu'à la conclusion d'un accord écrit.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 13. — De l'opposabilité et de l'invariabilité des conditions.

Toute révision tarifaire ou évolution des modalités contractuelles est strictement inopposable aux engagements déjà conclus, garantissant l'étanchéité juridique de chaque prestation. Les conditions d'une vente ne sachant affecter celles d'autres ventes.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 14. — De la modification des conditions générales de vente.

La MAISON TRICLUM se réserve la faculté de modifier, à tout moment et de plein droit, les C.G.V. Les C.G.V. applicables à toute transaction sont celles en vigueur annexées au D.E. Toute modification ultérieure des C.G.V. ne saurait s'appliquer aux ventes déjà conclues, sauf accord exprès et écrit de la MAISON TRICLUM et du CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 15. — De l'autonomie des clauses.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes C.G.V. venait à être déclarée nulle, invalide ou inapplicable en vertu du droit français ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cette nullité n'affecterait en aucun cas la validité et l'opposabilité des autres clauses.

Dans une telle hypothèse, la MAISON TRICLUM s'efforcera de remplacer la clause litigieuse par une disposition valide dont l'effet juridique et économique sera, dans la mesure du possible, équivalent à la clause initiale, préservant ainsi l'équilibre contractuel global.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 16. — De la propriété intellectuelle.

Les ventes opérées entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT n'emportent aucune cession de droits de propriété intellectuelle. La titularité exclusive des créations, méthodes, études, dessins, modèles, prototypes, logiciels, textes, visuels et signes distinctifs relatifs aux Biens ou aux Services est conservée par la MAISON TRICLUM. Cette liste est fournie à titre indicatif et n'est pas exhaustive.

Le CLIENT s'interdit toute reproduction, diffusion ou exploitation des éléments de propriété intellectuelle de la MAISON TRICLUM, sauf accord écrit, exprès et préalable de cette dernière.

L'exécution d'une vente ne constitue en aucun cas un titre de transfert desdits droits.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 17. — De la protection des données personnelles.

La MAISON TRICLUM collecte les données strictement nécessaires à l'exécution du D.E. Le CLIENT accepte ce traitement par la signature du D.E. et donc l'acceptation des présentes C.G.V.

À titre exceptionnel et en dernier recours, le CLIENT autorise la MAISON TRICLUM à transmettre ses données à ses sous-traitants en cas de nécessité absolue pour l'exécution des prestations, et ce, dans la limite stricte et exclusive des missions qui leur sont confiées.

Conformément au règlement général sur la protection des données, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition auprès de la MAISON TRICLUM (contact@triclum.com).



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 18. — Du droit à l'image.

Alinéa 1. — Des prises de vues du CLIENT.

Sauf indication contraire, le CLIENT est autorisé à réaliser des enregistrements vidéos et photographiques lors de l'exécution du D.E. Toutefois, pour toute prise de vue sur laquelle apparaît un membre du personnel de la MAISON TRICLUM, la MAISON TRICLUM possède un droit de regard systématique sur l'usage de quelque nature qu'il soit de ces médias. La MAISON TRICLUM se réserve le droit de refuser la conservation ou l'usage desdits clichés au titre du droit à l'image.

Alinéa 2. — Des prises de vues de la MAISON TRICLUM.

Sauf indication contraire, la MAISON TRICLUM est autorisée à réaliser des enregistrements vidéos et photographiques lors de l'exécution du D.E. et à les utiliser pour sa communication.

Le CLIENT garantit avoir recueilli l'approbation préalable de toute personne présente sur les lieux et susceptible d'apparaître sur les prises de vues.

Alinéa 3. — Du retrait de consentement et de la responsabilité.

En cas de retrait du consentement d'une personne filmée ou photographiée, le CLIENT doit en informer sans délai la MAISON TRICLUM afin que celle-ci mette en œuvre les moyens nécessaires pour empêcher l'identification formelle de ladite personne ou, le cas échéant, cesse l'usage et procède à la suppression des images concernées.

En tout état de cause, la MAISON TRICLUM ne pourra être tenue responsable de l'usage des prises de vues effectué par des tiers.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 19. — Des modalités de communication.

Alinéa 1. — De la disponibilité.

Le Service CLIENT est joignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 h/24) et sept jours sur sept (7 j/7), de manière permanente tout au long de l'année. Les échanges effectifs sont toutefois subordonnés à la disponibilité de l'équipe ; aucune obligation de réactivité immédiate ou de permanence active n'est opposable à la MAISON TRICLUM.

Alinéa 2. — Des modes de communication valides.

Pour être opposable et valide, toute communication doit être transmise par écrit : via courriel, à l'adresse électronique contact@triclum.com ; via SMS, au numéro de téléphone +33 (0)6 98 67 56 22 ; via WhatsApp Business, au numéro de téléphone +33 (0)6 98 67 56 22 ; via la messagerie instantanée de Leboncoin, au compte professionnel dont le numéro de SIRET est 100 470 710 00014 ; ou voie postale, au 11 TER VILLAGE DE LA JAMÉTRIE à Vigneux-de-Bretagne (44360), en République française.

Les échanges par voie d'appel téléphonique sont dépourvus de toute valeur juridique ou contractuelle.

Les appels téléphoniques ne sont pas enregistrés à des fins juridiques.

Alinéa 3. — De la force probante.

En cas de litige, seuls les historiques issus des modes de communication valides font foi de la date, de l'intégrité et du contenu des échanges entre la MAISON TRICLUM et son CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 20. — Du régime des frais postaux et d'expédition.

Alinéa 1. — Des frais liés à l'exécution contractuelle et aux formalités.

L'intégralité des frais postaux est à la charge exclusive du CLIENT pour tout échange.

Ce principe s'applique de plein droit et sans aucune exception, que le recours à la voie postale soit motivé par une volonté du CLIENT, par une contrainte technique ou par la nature même de la formalité.

Dans l'hypothèse où la MAISON TRICLUM procéderait à l'avance de ces frais pour le compte du CLIENT, ceux-ci feront l'objet d'une refacturation immédiate et au réel par l'émission d'une nouvelle facture à laquelle le CLIENT consentira.

Alinéa 2. — Des frais de la MAISON TRICLUM.

La MAISON TRICLUM s'acquitte des frais postaux uniquement lorsqu'elle est à l'initiative de l'envoi.

Alinéa 3. — De la responsabilité des envois.

Le CLIENT demeure seul responsable du bon acheminement de ses courriers et de la preuve de leur dépôt. La MAISON TRICLUM décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un courrier expédié par le CLIENT. La responsabilité de la MAISON TRICLUM ne saurait être engagée qu'à compter de la réception physique et de la constatation de l'intégrité des documents par son Service CLIENT.

L'usage de la voie postale ne suspend aucun délai contractuel ou légal. Les risques liés aux délais d'acheminement incombent au CLIENT et n'affectent en rien les dates d'échéance impératives, dont le respect demeure de la responsabilité du CLIENT.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.



Article 21. — De la langue.

Le français est la langue officielle et unique du D.E. ; du Vademecum et des C.G.V.





triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Article 22. — Des litiges et de la médiation professionnelle.

Alinéa 1. — Du recours à la médiation.

Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, la MAISON TRICLUM a l'obligation légale de se munir d'un médiateur à la consommation.

Le médiateur à la consommation de la MAISON TRICLUM est :

La Société Médiation Professionnelle.

Le médiateur à la consommation de la MAISON TRICLUM pourra être saisi à titre gratuit par le CLIENT lorsqu'un litige opposant la MAISON TRICLUM au CLIENT n'a pas pu être réglé préalablement à l'amiable.

Alinéa 2. — Du texte de La Société Médiation Professionnelle.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez

Alinéa 3. — Du recours aux instances juridiques.

En cas de non-respect du droit français, des modalités du D.E. ou des C.G.V., les parties peuvent saisir les instances juridiques compétentes pour résoudre le litige.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.
Conditions générales de vente.

Article 23. — De l'assurance et des limitations de la responsabilité.

Alinéa 1. — De la couverture assurantielle.

La MAISON TRICLUM déclare être titulaire d'une police d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de la compagnie :

HISCOX,

par l'intermédiaire de la société :

ORUS FRANCE SAS,

sous le numéro de police :

RCPH278566269.

Ce contrat, en vigueur pour la période annuelle du quinze avril deux-mille-vingt-six (15/04/2026) au quatorze avril deux-mille-vingt-sept (14/04/2027), garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité que la MAISON TRICLUM pourrait encourir dans le cadre de ses activités de conception et d'organisation d'événements.

Sont couverts les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, dans la limite des plafonds de garantie contractuellement souscrits : pour la Responsabilité Civile Professionnelle, à hauteur cent mille euros (100 000,00 €) par période d'assurance ; pour la Responsabilité Civile Exploitation, jusqu'à dix millions d'euros (10 000 000,00 €) par sinistre pour les dommages corporels.

Alinéa 2. — De la justification et du maintien des garanties.

La MAISON TRICLUM s'engage à maintenir ces garanties actives pendant toute la durée de l'exécution du D.E.

Une attestation d'assurance en cours de validité pourra être transmise au CLIENT sur simple demande écrite.

Les garanties sont strictement limitées par les plafonds, franchises et exclusions prévus aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance susmentionné.

Alinéa 3. — De l'obligation d'assurance du CLIENT.

Le CLIENT reconnaît avoir été informé des limites de garantie de la MAISON TRICLUM. Il lui appartient de souscrire toute assurance complémentaire qu'il jugerait nécessaire au regard des spécificités de l'événement.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.

Alinéa 4. — De la nature des prestations et de l'intervention de tiers.

La MAISON TRICLUM intervient en qualité de concepteur et organisateur d'événements, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Dans le cadre de ses missions, la MAISON TRICLUM peut être amenée à proposer ou coordonner l'intervention de prestataires tiers. Ces prestataires demeurent juridiquement indépendants et seuls responsables de leurs prestations.

En conséquence, la MAISON TRICLUM ne saurait être tenue responsable des défaillances, fautes, inexécutions ou mauvaises exécutions imputables auxdits prestataires, ni des dommages qui pourraient en résulter.

Alinéa 5. — De l'exonération et des limitations de responsabilité.

La responsabilité de la MAISON TRICLUM ne saurait être engagée en cas de faute du CLIENT, de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers, ou de survenance d'un cas de force majeure.

De convention expresse entre les parties, et sauf dispositions légales impératives ainsi qu'en cas de faute lourde ou dolosive, la responsabilité globale de la MAISON TRICLUM, toutes causes confondues, est strictement limitée au montant total hors taxes de la prestation effectivement facturée au titre du D.E.

En aucun cas la MAISON TRICLUM ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects, entre autres les pertes d'exploitation, de chiffre d'affaires, de clientèle, ou les atteintes à l'image ou à la réputation.

La MAISON TRICLUM ne saurait également être tenue responsable des conséquences liées aux conditions météorologiques, aux décisions administratives, aux comportements des participants ou invités, ni à tout événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable.



triclum.com

Société par Actions Simplifiée au capital social de 100 euros.

Conditions générales de vente.



Article 24. — De l'obligation de moyens.

Pour l'exécution des livraisons de Biens et Services de ses ventes, la MAISON TRICLUM est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

